

■ **Thomas Färber SA**, à Genève, CH-660-0436987-1, commerce, courtage, transformation, fabrication de pierres précieuses et de bijoux; etc. (FOSC du 30.09.2005, p. 9/3040960). La clause statutaire relative à l'apport en nature effectué à la constitution a été abrogée conformément à l'article 628 al. 4 CO. Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce ou lettre recommandée s'ils sont tous connus. Nouveaux statuts du 05.06.2009. Färber Max, d'Allemagne, à New-York, USA, est membre du conseil d'administration avec signature individuelle. Registre journalier no 8770 du 16.06.2009 (05081828 / CH-660.0.436.987-1)